



La ville de Villemomble

Recrute un

Gardien-brigadier de police municipale (H/F)

Cadre d'emploi des agents de la police municipale

Au sein du service de Police Municipale et sous l'autorité du Maire, de son élu en charge de la sécurité et du chef de service, vous sécurisez les biens et les personnes et faites respecter l'ordre et la tranquillité publique.

Missions principales (non exhaustives) :

Maintien du bon ordre, de la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique:

- Faire respecter les arrêtés de police du Maire
- Faire respecter le Code de la route (contrôle du stationnement, de la vitesse, dépistage d'alcoolémie et stupéfiants, opérations nocturnes...)
- Constater les infractions liées aux polices spéciales
- Constater les implantations illégales sur le domaine public
- Rédiger et transmettre des écrits administratifs et judiciaires

Assistance et surveillance sur le territoire :

- Protéger les victimes et prévenir les secours lors d'accidents sur la voie publique
- Surveiller les rues, bâtiments communaux et les commerces
- Surveiller les différents parcs et les espaces boisés
- Assurer les opérations Tranquillité vacances
- Assurer la sécurité des manifestations communales

Mission de police judiciaire :

- Seconder les officiers de police judiciaire dans leur fonction (opérations conjointes...)
- Intervenir et interpellier dans le cadre d'un flagrant délit

Mission de prévention auprès du public :

- Assurer accueil et relations publiques
- Etablir un lien permanent avec la population, les commerçants et les bailleurs pour connaître et traiter leurs difficultés
- Mener des actions de prévention (routières et autres) auprès des jeunes publics et seniors

Profil et compétences :

- Connaissance en matière de pouvoirs de Police du Maire et attributions des administrations
- Code de la route.
- Code et fonctionnement des institutions judiciaires et des procédures pénales
- Maîtrise de la langue française orale et écrite
- Bonnes capacités rédactionnelles et maîtrise de l'outil informatique.

- Connaissances des gestes de premiers secours.
- Disponibilité et impliqué professionnellement.
- Bonne condition physique.
- Goût du travail en équipe.
- Rigueur, discipline et discrétion.
- Grande maîtrise de soi.
- Capacité d'écoute et de dialogue.
- Permis B.
- Disponibilité le week-end, les jours fériés et en soirée.

Equipements de travail :

- Armement* : Pistolet semi-automatique ou revolver 38 SP, pistolet à impulsion électrique, flash-ball, bâton télescopique, générateur d'aérosol
- Equipement de protection individuelle : gilets pare-balles, gilets tactiques, casques et jambières de protection, boucliers
- Radios
- Logiciel métier (Municipol)
- Ethylo-tests*
- Cinémomètre (Pro laser 4)
- PVE
- Centre de Supervision Urbain – plus de 70 caméras
- Véhicules (dont un poste mobile), vélo à assistance électrique...
- Accès aux fichiers SIV et SNPC (projet en cours)

Temps de travail :

Deux brigades (l'une de jour, l'autre de nuit) couvrant les horaires de 6 heures à 2 heures seront créés.

Rémunération et complément d'information :

- Rémunération statutaire
- IAT (coefficient 8) + ISMF (20%)
- Prime de fin d'année
- Restauration municipale
- Politique de formation active
- 25 congés annuels et 11 ARTT (37 heures hebdomadaire)
- Compte-Epargne Temps
- Prise en charge partielle du Pass Navigo pour les frais de trajet domicile-travail
- Prise en charge des frais de déplacement formation

Adressez votre lettre de motivation et votre CV à policemunicipale@mairie-villemomble.fr ou, par courrier, à

Monsieur le Maire – service de la police municipale – 13 bis rue d'Avron 93250 VILLEMOMBLE

Toutes les offres sont sur le site www.villemomble.fr rubrique « La Ville recrute »

